

? Que faire pour nos chers disparus

<"xml encoding="UTF-8">

Le Troisième obstacle : L'interrogatoire de Munkar et Nakîr dans la tombe : L'Imam al-Sâdiq (p) dit : "Il n'est pas au nombre de nos chiites (adeptes) quiconque renie trois choses : "L'Ascencion (al-Mî'râj), l'interrogatoire dans la tombe et l'intercession"[56]

Il est rapporté[57] que les deux Anges (Munkar et Nakîr) arrivent sous une forme terrifiante, avec une voix comme le tonnerre et des yeux pareils à l'éclair. Et ils interrogent le mort : "Qui est ton Seigneur ? Qui est ton Prophète ? Quelle est ta religion ? Quel est ton Imam ? etc." Et étant donné qu'il est difficile pour le mort de répondre dans une situation terrifiante comme celle-ci, il est normal qu'il ait besoin de l'aide. De là la raison d'être du "talgîn" (la dictée, l'inculcation), lequel doit se faire dans deux endroits :

1-Lorsqu'on est en train de déposer le mort dans la tombe, et là il est recommandé que l'on tienne son épaule droite avec la main droite et son épaule gauche avec la main gauche et que l'on le secoue et le remue pendant la dictée et son dépôt dans la tombe.

2-Lorsqu'il sera enterré, et là il est recommandé que l'un de ses proches, notamment son tuteur, s'assoit du côté et près de la tête du mort, lorsque les autres participants au cortège funèbre seraient partis, pour lui faire à haute voix le talqîn. Il est recommandé que celui qui fait le talqîn pose ses mains sur la tombe et y rapproche sa bouche, car il est dit que lorsque les deux Anges entendent ce talqîn, Munkar dit à Nakîr : "Retournons. On lui a dicté l'argument (la réponse); l'interrogatoire n'est plus nécessaire" et ils rebrousseront chemin sans l'interroger"[58]

Dans son oraison funèbre de son fils Tharr, Abû Tharr, l'un des Compagnons du Prophète les plus intimes, les plus pieux et les plus intègres, laisse entrevoir ce qui attend le mort après son inhumation. Essuyant la surface de la tombe avec sa main Abu Tharr dit : "Qu'Allah te couvre de Sa Miséricorde, car par Allah, tu étais bienfaisant envers moi et tu t'es bien acquitté des devoirs de filiation. Maintenant que tu m'as été arraché et que tu t'es séparé de moi, j'en suis content, et par Allah je ne pâris pas de ton départ ni rien ne me manque à cause de ce départ, car je n'ai besoin de personne d'autre qu'Allah. Et sans le choc de la confrontation avec terreur de l'après-mort, j'aurais été heureux d'être à ta place, mais je voudrais palier à ce que j'ai

manqué de faire dans ma vie et me préparer à cet autre-monde (le monde de l'après-mort). L'affliction que tu éprouves maintenant m'a distrait de ma propre affliction de ta mort, c'est-à-dire que le fait de me soucier et de m'occuper de l'accomplissement des actes cultuels qui pourraient t'être utiles, me fait oublier mon affliction de ta perte. Par Allah je n'ai pas pleuré de te voir mourir ou de t'avoir perdu, mais de ce qui t'attendra et de ce que tu subiras ! Que je désire savoir ce qu'on t'a demandé et ce que tu a répondu (l'interrogatoire de Munkar et Nakîr) ! O mon Dieu ! Je renonce à mes droits sur lui que Tu lui as imposés, renonce alors à Tes droits sur lui que Tu lui a imposés comme obligation, car Tu es certes plus digne que moi de générosité et clémence”[59].

L’Imam al-Sâdiq (p) décrivant la scène de l’interrogatoire par Munkar et Nakîr, dit : “Lorsque le croyant mort est mis dans la tombe, sa Prière (qu'il a accomplie de son vivant) se met à sa droite, sa Zakât, à sa gauche, ses bonnes oeuvres et ses bonnes actions au-dessus de lui, alors que sa patience se tient à l'écart. Lorsque les deux Anges se présentent pour l’interroger, la Patience dit à la Prière, la Zakât et aux bonnes actions : “Aidez votre compagnon (le mort), et si vous n'y parvenez pas, moi je suis prête à le faire !”[60]

Al-Majlîcî, citant l’Imam al-Bâqîr et l’Imam al-Sâdiq (p), écrit dans “al-Mahâsin” : “Lorsque le croyant mort est enterré, six visages, dont chacun est plus beau, plus parfumé et plus propre que les autres, entrent avec lui dans la tombe. Ils s’installent respectivement dans six endroits différents: à sa droite, à sa gauche, derrière lui, devant lui, à côté de ses pieds, et le plus beau d’entre eux se met du côté de sa tête. Lorsque l’interrogatoire et les supplices se dirigent vers l’un des six côtés, le visage qui s’y trouve installé les empêche de l’atteindre. Le visage le plus beau demande alors aux autres visages : “Mais qui êtes-vous ? Qu’Allah vous récompense bien de ma part.” Là, le visage installé à la droite du mort répond : “Je suis As-Salât (la Prière)”, celui installé à gauche : “Je suis la Zakât”, celui qui fait face au mort : “Je suis le Jeûne”, celui qui se trouve derrière lui : “Je suis le Hajj (le Pèlerinage de la Mecque), et celui installé près de ses pieds : “Je suis les bonnes actions et la bienfaisance envers les frères croyants”. Puis les cinq visages demandent ensemble, à leur tour au plus beau visage : “Et toi, qui es si beau et si parfumé, qui es-tu ?” Il répondra : “Je suis la Wilâyah (l’attachement à la Direction) des Ahl-ul-Bayt (P)[61].

Toujours dans le même registre, al-Sadûq note que le jeûne de 9 jours au mois de Cha’abân conduit Munkar et Nâlîr à se montrer compatissants lors de l’interrogatoire.

Selon l'Imam al-Bâqir (p) le fait de veiller la nuit du 22 au 23 Ramadhân en adoration, et notamment en accomplissant 100 rak'ah de prière génère beaucoup de récompenses spirituelles, notamment la conjuration de la terreur de Munkar et Nakîr.

Il est enfin important de rappeler que l'enterrement dans la ville de Najaf (Irak) où se trouve la tombe de l'Imam Ali (p) vaut l'élimination de l'interrogatoire de Munkar et Nakîr. Voici quelques contes connus à cet égard :

Al-Allâmah al-Majlîcî rapporte le récit suivant d'un habitant pieux de la ville de Kûfa : "Lors d'une nuit pluvieuse que je passais dans la Mosquée de Kûfa, on a frappé à la porte attenante au Mausolée de Muslim Ibn 'Aqîl[62]. Quand on a ouvert la porte, un cortège funèbre est entré et on a déposé le cercueil à côté de la tombe de Muslim Ibn 'Aqîl (p). Un membre du cortège s'est alors endormi. Dans son sommeil il fit un rêve où il vit venir deux individus près du cercueil. L'un dit à l'autre : "Vérifie si nous avons un compte à lui demander de régler avant qu'il n'atteigne Najaf où ne nous pourrons plus rien contre lui"[63]. Sur ce, le rêvant se réveilla et raconta à ses compagnons le contenu de son rêve. Ceux-ci conduisirent le cortège immédiatement à Najaf"[64].

Dans le même registre, al-Muhaqqiq al-Bahbahânî témoigne : "J'ai vu en songe l'Imam al-Hussain (p) et je lui ai demandé : "Mon Maître et mon Tuteur! Un mort qui est enterré à votre voisinage subira-t-il l'interrogatoire ?" Il répondit : "Qui parmi les Anges osera-t-il l'interrogé ?"

Un autre conte

Il est relaté dans "al-Habl al-Matîn" que Mîr Mu'în Achraf, l'un des Serviteurs pieux du Mausolée de l'Imam al-Redhâ (p), à Mach-had (Iran) témoigne : "J'ai fait un rêve dans lequel je sortais du bureau des Serviteurs (chambre de garde) du saint Mausolée pour faire mes ablutions. Quand je me suis trouvé dans l'enceinte (du Mausolée), j'ai vu un groupe d'homme nombreux y entrer, et suivre un personnage prestigieux, au visage lumineux et brillant. Les hommes qui le suivaient portaient des pics. Lorsqu'ils sont arrivés au milieu de l'enceinte, l'homme au visage lumineux leur a ordonné de déterrre une tombe et dit en désignant le cadavre qui y était inhumé : "Sortez-moi cet homme ignoble". Lorsqu'ils ont commencé à creuser, je leur ai demandé : "Quel est ce personnage prestigieux qui vous commande ?" Ils ont répondu : "C'est l'Imam Ali (p)". En ce moment-là j'ai vu l'Imam al-Redhâ (p) sortir du Mausolée et venir vers l'Imam Ali. Il l'a salué. L'Imam Ali a répondu à sa salutation. L'Imam al-

Redhâ l'a supplié alors : "O grand-père ! Je te demande et je t'implore de pardonner à ce mort et d'oublier sa faute !" L'Imam Ali (p) lui a dit : "Sais-tu que ce pervers et libertin buvait de l'alcool ?" "Oui, mais avant de mourir il a demandé dans son testament d'être enterré dans mon voisinage. Aussi te demande-je de lui pardonner ! L'Imam Ali (p) a accédé à sa demande : "Je lui pardonne pour toi" et il est sorti. Je me suis alors réveillé terrifié et j'ai réveillé mes collègues avec qui nous sommes allé vers l'endroit que j'avais vu en rêve. J'ai remarqué que la tombe en question était nouvelle et qu'un peu de terre en était enlevée. J'ai demandé qui était enterré dans cette tombe, et on m'a répondu que c'était un Turc qui y avait été inhumé la veille".[65]

al-Barzakh

Parmi les étapes terrifiantes du long voyage vers l'autre-monde figure le Barzakh (le monde intermédiaire entre la mort et le Jour de la Résurrection) que le Coran évoque : "Derrière eux (après la mort), il y a une barrière (barzakh) jusqu'au Jour où ils seront ressuscités"[66].

Un jour l'Imam al-Sâdiq (p) dit : "...Car par Allah je crains pour vous le Barzakh !" On lui demanda alors : "Et qu'est-ce que le Barzakh ?" Il répondit : "C'est la tombe depuis la mort jusqu'au Jour de la Résurrection"[67].

Dans son livre "Lub al-Lubâb", al-Qutb al-Râwandî écrit que les morts se présentent chaque nuit de jeudi à vendredi du mois de Ramadhân en larmes. Ils appellent leurs familles, leurs enfants et leurs proches en criant : "Compatissez à notre sort et faites-nous la faveur de bénéficier de vos bonnes actions et de vos bienfaits. Ne nous oubliez pas, qu'Allah vous entoure de Sa Miséricorde ! Car nous sommes assis dans des prisons étroites, accablées d'une profusion d'angoisses et d'afflictions profondes. Ne soyez pas avares de vos du'a' et de vos aumônes en notre faveur, avant que votre sort ne soit pareil au nôtre. Ce faisant, peut-être Allah vous entourera-t-Il de Sa Miséricorde ! Quels remords ! Nous étions comme vous dans l'aisance, mais nous n'avons pas fait des dépenses pour la cause d'Allah. Il s'est ensuivi que notre argent est devenu un malheur pour nous, et un bénéfice pour les autres ! Ecoutez-nous ! N'oubliez pas de nous accorder vos actes de bienfaisance ! Faites-nous la faveur de donner en aumône en notre nom, un dirham, un pain ou tout ce que vous voulez ! Car demain sera votre tour de nous rejoindre et de pleurer comme nous, sans que vos larmes ne servent à rien, tout comme les nôtres ne nous sont d'aucune utilité ! Saisissez donc l'occasion avant qu'il ne soit trop tard et avant que votre sort ne soit comme le nôtre !"[68].

On rapporte que le Prophète (P) recommanda un jour : "Envoyez vos cadeaux à vos morts !" Lorsqu'on lui demanda quels étaient les cadeaux des morts, il répondit : "L'aumône et le du'a", et d'ajouter : "Les âmes des morts viennent chaque vendredi vers ce monde devant les maisons. Ils se mettent à crier tristement et à se lamenter en appelant leurs familles, leurs amis et leurs enfants à l'aide et à la compassion : "Soyez compatissants envers nous en dépensant ce que nous possédions, qu'Allah vous couvre de Sa Miséricorde ! D'autres ont bénéficié de nos biens, alors qu'on nous demande d'en fournir les comptes. Compatissez à notre sort par l'offre en aumône d'un dirham, un pain ou un vêtement, qu'Allah vous revête de l'habit du Paradis !" Puis le Prophète (p) pleura tellement que ses larmes l'empêchèrent de parler et que tous ses compagnons éclatèrent en sanglots. Et le Prophète (P) d'ajouter : "Ce sont vos frères de religion. Ils se sont transformés en terre après avoir joui de la vie. Ils crient de douleur des supplices et disent : "Si nous avions dépensé des biens dont nous disposions entre nos mains pour l'agrément d'Allah, nous n'aurions pas besoin de vous !" Puis ils retournent avec un soupir et des remords en s'écriant : "Envoyez-nous rapidement vos aumônes"[69].

Selon un autre hadith, le Prophète (P) dit aussi : "Quand l'un d'entre vous fait l'aumône au nom d'un mort, un Ange porte cette aumône sur un plateau de lumière dont les rayons s'étendent jusqu'au ciel, et il s'arrête au bord de la tombe en criant à tue-tête : "Que la paix soit sur vous, o habitants des tombes. C'est le cadeau de vos parents pour vous". Le mort le reçoit alors et le met dans sa tombe, laquelle s'élargit tout de suite". Le Prophète (P) d'ajouter : "Sachez que quiconque offre une aumône au nom d'un mort, obtiendra d'Allah une récompense spirituelle aussi grande que la montagne d'Uhud, et le Jour de la Résurrection, il sera sous l'ombre du Trône d'Allah, à un moment où il n'y aura pas d'autre ombre. L'aumône sauve aussi bien les morts que les vivants"[70].

Selon al-'Allâmah al-Majlîcî dans "Zâd al-Ma'âd", le croyant ne doit pas négliger de se rappeler ses proches morts, car ceux-ci n'ont plus la possibilité d'accomplir des bonnes actions et les actes de bienfaisance (pour se racheter) et espèrent vivement que leurs descendants, leurs proches et leurs frères croyants en général le font à leur place et en leur nom. Ils attendent d'eux un geste de bienfaisance de leur part et surtout leur do'a lors de la Prière de la Nuit. Le croyant doit faire le do'a à ses parents après les Prières obligatoires et dans les lieux saints, sans oublier les bonnes œuvres dédiées à leur mémoire. Car selon le Hadîth : "Peut-être un homme qui avait été noté comme 'âq (désobéissant à ses parents) de leur vivant, serait-t-il

considéré comme bâr (obéissant et bienfaiteur envers ses parents) après leur mort, grâce aux bonnes œuvres qu'il aura accomplies en leur nom. De même un homme qui avait été noté comme bâr envers ses parents de leur vivant, serait-il enregistré comme 'âq envers eux, à cause de son manque d'accomplissement d'actes de bienfaisance qui leur sont dus".

Parmi les devoirs les plus importants qu'on doit accomplir envers les parents et les proches figure l'acquittement de leurs dettes impayées et de toutes autres obligations non acquittées envers les gens ou envers Allah. Ainsi, on doit s'efforcer d'accomplir en leur nom (soit soi-même, soit en déléguant un autre -moyennant rémunération- pour le faire) un pèlerinage dû qu'ils auraient manqué ou tous autres actes d'adoration qu'ils auraient négligés. Selon un hadith sain (çahîh) l'Imam la-Sâdiq (p) accomplissait chaque nuit deux rak'ah de prière dédiées à son fils, et chaque jour deux autres rak'ah au nom et à la place de ses parents. Dans la première rak'ah, de chaque prière il récitait après la sourate al-Hamd, la sourate al-Qadr (chapitre 97), et dans la seconde la sourate al-Kawthar (chapitre 108).

Toujours selon l'imam al-Sâdiq (p) : "Il arrive que le mort qui se trouve en difficulté soit subitement soulagé et que l'on l'informe que ce soulagement est dû à la prière faite à son bénéfice par un tel frère croyant". Et lorsque le rapporteur de ce hadith demanda à l'Imam s'il était possible qu'on accomplisse une prière de deux rak'ah pour deux morts à la fois, il répondit par l'affirmative. Il dit également : "Le mort se réjouit du doâ' et de l'istigh-fâr[71]

" Et l'Imam d'ajouter : "La Prière, le jeûne, le Pèlerinage, l'aumône, l'acte de bienfaisance et le doâ' faits au nom d'un mort parviennent à sa tombe". Il dit également : "La récompense (la rétribution = ajr) de ces actes (faits au nom d'un mort) bénéficie aussi bien au mort à qui ils sont destinées qu'à la personne qui les lui a dédiés. Selon un autre hadith attribué à l'Imam al-Sâdiq (p) : "Tout Musulman qui accomplit une œuvre (acte de piété ou de bienfaisance) au bénéfice d'un mort, Allah lui accorde une double récompense tout en faisant parvenir la rétribution de cette œuvre audit mort." [72] (Mafâtîh al-Jinân, 2e partie, pp. 71-72)

[1] Sourate Qâf : 50/19.

[2] Sourate Qâf : 50/22.

[3] "Bihâr al-Anwâr" : 6/170.

[4]“Bihâr al-Anwâr” : 6/170 et “Safînat al-Bihar” : 3/553.

[5]On peut trouver ce du’â’ dans “Mafâtîh al-Jinân”, chapitre du mois de Rajab.

[6]“Mustadrak Wasâ’il al-Chî’ah” : 1/92, Bâb 29, Hadith 1.

[7]“Bihâr al-Anwâr” : 74/380.

[8]Du’â’ al-Faraj : “Lâ ilâha illâllâhu-l-Halîm-ul-Karîm-u, lâ ilâha illâllâhu-l-‘Aliyy-ul-“adhîm-u, Subhân-Allâhi Rabb-is-samâwât-is-sab’i wa Rabbi-l-ardhîn-as-sab’i wa mâ fîhunna wa mâ baynahunna wa Rabb-il-‘Arch-il-‘Adhîm-i wa salâmun ’alâ-l-mursalîn-a wa-l-hamdu lillâhi Rabb-il-‘âlamin-a”.

[9] “Bihâr al-Anwâr” : 81/380, 339, 340.

[10]“Bihâr al-Anwâr” : 97/33.

[11]

[12]“Safînat al-Bihâr” : 2/397, le mot “qabr” (tombe).

[13]“Tafsîr Majma” al-Bayân”, et “Bihâr al-Anwâr” : 92/331.

[14] “Mafâtîh al-Jinân”, 2e partie, p.131.

[15]Par exemple, si l’horaire de la Prière de midi commence aujourd’hui à 13 H. et se termine à 17 H., on l’accomplit à 13 H. plutôt qu’à 14 H. Ou à 16h. 45.

[16]“Safînat al-Bihâr” : 2/549.

[17]“Bihâr al-Anwâr” : 74/303.

[18]“Iqbâl al-A’mâl”, p. 690.

[19]“Wasâ'il al-Chî'ah” : 17/275.

[20]“Al-Kâfi” : 3/507.

[21]“Al-Kâfi” : 4/268.

[22] “Man lâ Yah-dhuruh-ul-Faqîh” : 1/170

[23] Munkar et Nakîr : deux Anges chargés d'interroger le mort dans la tombe sur ces actes.

[24]“Mustadrak al-Wasâ'il” : 1/148, Bâb 79, hadith 7.

[25]“Safînat al-Bihâr” de Cheikh Abbâs al-Qummî: 2/47.

[26]“Uçûl al-Kâfi” : 3/285.

[27]Dâr al-Salâm” d'al-Nûrî : 2/315.

[28] Jour où l'on soufflera dans la Trompe : expression métaphorique désignant le Jour de la Résurrection.

[29]“Bihâr al-Anwâr” : 8/217

[30] “Bihâr al-Anwâr” : 7/168.

[31]La Nuit de Raghâ'il, c'est la première nuit de jeudi à vendredi du mois de Rajab.

[32]“Mafâtîh al-Jinân”, 1e Partie, p.193.

[33] “Bihâr al-Anwâr” : 6/218.

[34]“Uçûl al-Kâfi” : 4/327, hadith 13.

[35] “Bihâr al-Anwâr” : 6/222.

[36] “Bihâr al-Anwâr” : 6/217 et 220..

[37] “Bihâr al-Anwâr” : 6/221 et “Safînat al-Bihâr” de Cheikh Abbâs al-Qummî: 2/74..

[38]“Bihâr al-Anwâr” : 6/221, Hadith 9.

[39]“Bihâr al-Anwâr” : 74/330.

[40]“Mustadrak al-Wasâ'il” : 1/340, Bâb 11.

[41]“Safînat al-Bihâr” : 2/397.

[42]“Safînat al-Bihâr” : 2/397.

[43] “Safînat al-Bihâr” : 2/397.

[44]“Bihâr al-Anwâr” : 6/221 et 243.

[45]çalât-ul-Layl ou la Prière de l'Après-minuit consiste en 11 rak'ah répartie en 8 rak'ah, 2 rak'ah (çalât al-chaf') et une rak'ah (çalât al-Watr).

[46]“Safînat al-Bihâr” : 2/397.

[47]“Safînat al-Bihâr” : 2/397, le mot “qabr” (tombe).

[48]“Safînat al-Bihâr” : 2/397, le mot “Najaf”.

[49]“Bihâr al-Anwâr” : 6/215.

[50] “Bihâr al-Anwâr” : 82/23, Tome 10.

[51]“Iqbâl al-A'mâl”, p.629.

[52]“Mustadrak al-Wasâ'il”, 301, Bâb 32, hadith 1.

[53] “Safînat al-Bihâr” : 2/396, le mot “Qabr”.

[54] “Iqbâl al-A’mâl”, p. 656

[55] “Iqbâl al-A’mâl”, p. 656, 664, 665, 683, 658.

[56] “Bihâr al-Anwâr” : 6/223.

[57] Id. Ibid.

[58] “Rawdhat al-Muttaqîn” : 1/458.

[59] “Man Lâ Yah-duru-hu-l-Faqîh” : 1/185.

[60] “Mustadrak al-Wasâ’il”, 1/183, Bâb 4, et “Bihâr al-Anwâr” : 6/224 avec une légère nuance.

[61] “Bihâr al-Anwâr” : 6/134.

[62] Muslim Ibn ‘Aqîl était le neveu de l’Imam Ali (p) et l’émissaire de l’Imam al-Hussain auprès des Kûfites. Il fut assassiné à Kûfa lors de sa venue dans cette ville en vue de vérifier la loyauté de ses habitants envers l’Imam al-Hussain qui préparait son départ pour l’Irak en vue d’organiser la résistance au califat usurpé par Yazîd.

[63] La ville de Kûfa se situe à une dizaine de kilomètre de la ville de Najaf.

[64] “Safînat al-Bihâr” : 2/572, le mot “Najaf”.

[65] “Dâr al-Salâm” d’al-Nûrî : 1/286.

[66] Sourate al-Mu’mînûn : 23/100.

[67] “Safînat al-Bihâr” : 1/71.

[68] Idem.

[69] "Jami' al-Akhbâr", p. 197.

[70] Idem.

[71] Dire : "Astaghfirullah" (Je demande pardon à Allah).

[72] (Mafâtîh al-Jinân, 2e partie, pp. 71-72)

Que faire pour nos chers disparus ?

Bismihî Ta'âlâ

Les Etapes de l'Au-delà

La mort, la première des étapes menant vers l'Autre-monde

Cette étape comporte des obstacles durs à franchir et des moments difficiles à supporter. En

voici deux des plus importants :

Le premier obstacle : L'agonie et la difficulté de l'arrachage de l'âme du corps : "L'agonie de la mort fait apparaître la vérité: <Voilà ce dont tu t'écartais>"[1]. C'est une étape très difficile, car l'agonisant doit faire face à des épreuves de toutes sortes : les douleurs de la maladie, la paralysie de la langue, la disparition des forces du corps, les lamentations de la famille et leurs adieux, le souci de l'orphelinat des enfants, la séparation des biens, des trésors, des économies qu'on a tant peiné à obtenir durant toute une vie, et dont beaucoup seraient peut-être mélangés avec des propriétés illégales appartenant à autrui et usurpées injustement, ou sur lesquels la part d'Allah (zakât, khoms etc) n'a pas été prélevée, ce qui en fait des biens illicites (harâm), problème auquel il n'a pas attaché l'importance due et dont le souci n'est né qu'une fois la mort s'est pointée, souci que l'Imam Ali a si bien décrit dans Nahj-ul-Balâghah : "Il (l'agonisant) se rappelle des biens qu'il a amassés sans se soucier de la légalité de leur origine, ni de ce qu'ils contiennent de légal et de douteux. Il doit donc assumer les conséquences de leur thésaurisation au moment où il ne peut que s'en séparer pour les laisser à ceux qui lui succèdent et qui vont en jouir. Le résultat est que les autres en seront les heureux bénéficiaires, et à lui d'en assumer la lourde responsabilité."

D'autre part il y a la terreur de l'entrée dans un monde qu'il n'a jamais vécu avant et de la vue d'un spectacle que ses yeux n'ont jamais vu : "Et bien, Nous ôtons ton voile; ta vue est perçante aujourd'hui." [2] où il voit le Messager d'Allah (P) et les Membres de sa Famille (p), les Anges

de la Miséricorde et ceux de la colère, pour émettre leur jugement à son égard, et éventuellement une recommandation en sa faveur. D'un autre côté il voit réunis autour de lui Iblis (Satan) et ses partisans pour lui inculquer le scepticisme et l'empêcher d'avoir la foi, alors que plane sur lui la terreur de la présence de l'Ange de la mort, et la façon dont son âme est arrachée de son corps, situation que l'Imam Ali (p) résume en quelques mots dans "Nahj-ul-Balâghah" : "Les agonies de la mort s'emparent de lui et ce qui lui arrive est indescriptible !".

Al-Kulayni rapporte de l'Imam al-Sâdiq (p) que l'Imam Ali (p) eut un jour mal aux yeux. Le Prophète (P) lui rendit visite et le voyant crier et s'écrier lui demanda : "Cries-tu par douleur, affliction ou crainte ?" L'Imam Ali (p) répondit : "Que la douleur est insupportable, lorsqu'on ne l'a pas connue auparavant !" . Le Prophète (P) lui dit alors : "Lorsque l'ange de la mort se présente pour arracher l'âme du mécréant (kâfir), il se pointe avec une barre de feu par lequel il arrache son âme. Le mourant crie alors à tue-tête "C'est l'Enfer", à cause de l'intensité de la douleur !". Ayant entendu ce hadith (cette description), l'Imam Ali (p) se leva, puis se rassit et dit : " O Messager d'Allah ! Répète-moi ce hadith, car il m'a fait oublier ma douleur !" et de demander : "Est-ce que l'âme de l'un des membres de ta Communauté pourrait être arrachée comme tu viens de le décrire ?" Le Prophète (P) répondit : "Oui ! Un gouvernant injuste, quelqu'un qui s'approprie les biens d'un orphelin injustement et par transgression, ainsi qu'un faux témoin"[3].

Ce qui facilite et allège l'agonie de la mort

Al-Sadûq rapporte le hadith suivant de l'Imam al-Sâdiq (p) : "Quiconque désire qu'Allah lui facilite son agonie, les difficultés de la mort seront allégées"[4]

Il est rapporté que le Prophète (P) assistait un jour à l'agonie d'un jeune homme. Il essayait de lui dicter (faire prononcer) la traditionnelle attestation de foi islamique "Lâ ilâha illâllâh..." (Il n'y a de divinité qu'Allah..), mais la langue de l'agonisant se bloquait et ne parvenait pas à répéter cette attestation. Le Prophète (P) demanda alors à une dame assise près de la tête du mourant si elle était sa mère. Celle-ci répondit par l'affirmative. Le Prophète (P) lui demanda encore : "Est-tu mécontente de lui ?" Elle répondit : "Oui, et je ne lui ai pas adressé la parole depuis six ans". Le Prophète (P) lui recommanda : "Pardonne-lui". La mère acquiesça : "Qu'Allah soit satisfait de lui comme suite à ta satisfaction de lui !" Dès qu'elle exprima ainsi son pardon et sa satisfaction de son fils, la langue de ce dernier se débloqua et le Prophète (P) put ainsi lui faire répéter la formule "Lâ ilâha illâllâh..."

Le Prophète (P) questionna le jeune agonisant : "Que vois-tu maintenant ?" Il répondit : "Je vois un homme noir, d'aspect laid, putréfié, portant des vêtements sales et exhalant une mauvaise odeur. Il vient vers moi, il serre ma gorge et ma trachée". Le Prophète (P) lui commanda alors de dire : "Yâ man yaqbal-ul-yacîr-a wa ya'fû 'an-il-kathîr-i, iqbal manni-l-yacîra wa-'fu 'annî-l-kathîr-a, Innaka anta-l-Ghafûr-ur-Rahîm-u"[5] (O Toi Qui acceptes le peu (de bonnes actions que le serviteur accomplit) tout en pardonnant beaucoup ! Accepte de moi le peu (que j'ai fait) et pardonne-moi la multitude (de péchés que j'ai commis)!). Le jeune mourant s'exécuta. Le Prophète (P) lui demanda, une fois qu'il avait terminé la récitation : "Et maintenant que vois-tu ?" Le jeune homme répondit : "Je vois un homme au visage d'une blancheur pure, gracieux, parfumé, portant des vêtements propres, se diriger vers moi, alors que l'homme noir tourne les talons et s'apprête à partir". Le Prophète lui dit de répéter ce qu'il venait de dire et il le fit, avant de lui demander : "Et maintenant que vois-tu ?". Il répondit : "L'homme noir a fiché le camp sans laisser de traces, et l'homme blanc reste à mes côtés". Sur ce le jeune homme rendit le dernier soupir[6].

Ce hadith en dit long sur l'effet néfaste et la gravité de la désobéissance aux parents, car bien que le jeune homme fût au nombre des compagnons du Prophète (P) et que celui-ci se soit assis à côté de son lit en essayant de lui faire répéter l'attestation de foi, il ne put le faire que lorsque sa mère accepta de lui pardonner, ce qui eut pour effet immédiat le déblocage de sa langue.

Selon l'Imam al-Sâdiq (p) : "Quiconque habille son frère de religion d'un vêtement d'été ou d'hiver, aura sur Allah le droit de l'habiller d'un vêtement du Paradis, de lui faciliter l'agonie et d'élargir son tombeau"[7]

Selon le Prophète (P) : "Quiconque nourrit son frère musulman d'une sucrerie, Allah lui enlèvera l'amertume de la mort".

La lecture de la sourate Yâ-Sîn, de la sourate al-Sâffât et Du'â' al-Faraj[8] est bénéfique pour l'agonisant[9]

. Selon l'Imam al-Sâdiq (p) : "Quiconque jeûne le dernier jour du mois de Rajab, Allah le préservera des difficultés de l'agonie, de la terreur après la mort et des supplices de la tombe"[10].

Le jeûne de 24 jours au mois de Rajab appelle beaucoup de mérites spirituels (thawâb), entre-autres, la venue de l'Ange de la mort sous forme d'un jeune homme, luxueusement vêtu et portant dans sa main une boisson du Paradis qu'il offre au mourant afin d'alléger son agonie.

Selon notre Prophète (P) : "Quiconque accomplit la nuit du 7 au 8 Rajab quatre rak'ah de prière en récitant dans chacune d'elles une fois la sourate al-Hamd, trois fois la sourate al-Ikhâç, suivies des sourates al-Falaq et al-Nâs, et récite après cette prière 10 fois "Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammadi-n" (O mon Dieu, prie sur Muhammad et sur les membres de sa Famille), 10 fois "al-tasbîhât al-Arba'ah" (les quatre glorifications)[11], Allah le placera sous l'ombre de Son Trône, lui accordera le mérite spirituel décerné à celui qui fait le jeûne du mois de Ramadhân, et les Anges se mettront à demander pardon pour lui jusqu'à ce qu'il termine sa prière. De plus, Allah lui facilitera l'arrachage de son âme et lui allégera la pression de la tombe. En outre, il ne mourra qu'après avoir vu le Paradis et Allah le préservera de la Peur majeure (al-faza' al-akbar)"

Selon al-Kaf'ami, le Prophète (P) dit : Quiconque lit le Du'a' suivant chaque jour dix fois, Allah lui pardonnera quatre mille grands péchés, le sauvera des supplices de l'agonie et de la pression de la tombe et de cent mille peurs de celles du Jour de la Résurrection, le préservera du méfait de satan et ses soldats et enlèvera ses soucis et ses angoisses :

- "A'dadtu li-kulli hawlin lâ ilâha illâllâh-u",

(Je me prépare à prononcer la formule : "il n'y a de Dieu qu'Allah" chaque fois que je rencontre une terreur),

-wa li-kulli hammin wa ghammin : "mâchâ'-Allâh-u",

(Et "Allah fait ce qu'il veut", chaque fois que j'ai un souci ou une angoisse),

-wa li-kulli ni'matin : "al-hamdu li-llâh-i",

(Et "Louanges à Allah", chaque fois que j'obtiens une bénédiction,

-wa li-kulli rakhâ'in : "ach-chukru il-llâh-i",

(Et "Merci à Allah", chaque fois aisance),

-wa li-kulli u'jubatin subhân-Allâh-i

(Et "Gloire à Allah", chaque fois que je vois une merveille),

-wa li-kulli thanbin astagh-fîr-ullâh-a,

(Et "Je demande pardon à Allah", chauque fois que je commets un péché),

-wa li-kulli ma'ciyatin : "innâ lillâhi wa innâ ilayhi râji'ûn-a",

(Et "Nous appartenons à Allah et nous retournerons vers Lui", chaque fois que je désobéit à
Allah,

-wa li-kulli dhîqin : "hasbiya-llâh-u",

(Et "Allah me suffit", devant chaque difficulté),

-wa li-kulli qadhâ'in wa qadarin : "tawakkaltu 'alâllah-i",

(Et "Je place ma confiance en Allah", chaque fois que je me trouve devant un Décret et une
Décision divins),

-wa li-kulli 'aduwwin : "i'taçamtu billâhi",

(Et "Je me protège auprès d'Allah", chaque fois que je rencontre un ennemi),

-wa li-kulli tâ'atin wa ma'ciyatin : lâ hawla wa lâ quwwata illâ billâh-il-'aliyy-il-'adhîm-i"[12]

(Et "il n'y a de force ni de pouvoir qui n'émanent d'Allah, le Très-Haut, le Très-Grand" devant
chaque acte d'obéissance et de désobéissance).

Une autre invocation qui apporte 70 grands mérites spirituels à quiconque la récite , dont celui

de lui annoncer la bonne nouvelle lors de sa mort :

"Yâ Asma'-as-sâmi'în-a wa Yâ Abçar-al-bâçirîn-a wa Yâ Asra'-al-hasibîn-a wa Yâ Ahkam-al-hâkimîn-a" (O le Plus Entendant des entendants ! O le Plus Voyant des voyants ! O le Meilleur comptable des comptables ! O le Meilleur Juge des juges !)

Selon al-Kulayni, l'Imam al-Sâdiq (p) recommanda : "Ne vous lassez jamais de lire et relire la sourate "al-Zalzalah" (chapt. 99), car quiconque lit cette sourate pendant ses prières surérogatoires, Allah l'écartera des tremblements de terre, ne mourra pas lors d'une secousse ou d'un tonnerre, ni dans une des épidémie de ce monde. De plus, un Ange généreux descendra auprès de lui et s'assoit au niveau de sa tête lors de sa mort en disant à l'Ange de la mort : "Sois compatissant envers lui, car c'est un ami proche d'Allah et il m'évoquait beaucoup"[13].

Le Deuxième obstacle : la 'adîlah (l'abjuration ou l'apostasie) lors de la mort : 'adîlah, signifie abandonner la Vérité ou s'en détourner pour le Faux lors de la mort, sous l'effet de la présence de satan auprès du mourant et de ses tentations en vue de susciter en lui le scepticisme et le conduit à l'apostasie.

Contre le risque de ce mal du dernier moment de l'existence de l'homme, il y a des du'a' et des ta'withah (invocation de protection) :

Selon Fakhr al-Muhaqqiqîn : "Quiconque veut être à l'abri de la 'adîlah, qu'il remette en mémoire les preuves de la Foi, qu'il se rappelle clairement les cinq Fondements de la Religion et qu'il y réfléchisse à tête reposée. Puis se confiant totalement à Allah, qu'il récite l'invocation suivante :

"Allâhumma yâ Arham-ar-râhimîn-a, innî qad wadda'tuka yaqînî hâthâ wa thabâta dînî, wa Anta Khayru Mustawda'in wa qad amartanâ bi-hifdh-il-wadâ'i, fa-ruddahu 'alayya waqta hudhûri mawtî".

(O mon Dieu ! Je Te confie ma certitude (concernant ma foi ferme dans les fondement de la Religion) que voici et ma fermeté dans ma croyance en ma Religion, sachant que Tu es le Meilleur Dépositaire, et que c'est Toi Qui nous as ordonné de bien garder les dépôts ! Rends-les-moi donc au moment de ma mort!)

De même la récitation du fameux Duâ' 'Adîlah est la meilleure prévention contre le danger ou le risque de l'apostasie au moment de la mort.

Muhammad Ibn Sulaymân al-Daylami, cité par al-Tûsî, rapporte : «J'ai dit à l'Imam al-Sâdiq (p) un jour : "Tes Chiites disent que la foi est de deux sortes : l'une est fixe et stable, l'autre déposée et éphémère. Apprends-moi donc un duâ' par lequel je parférerais ma foi, pour qu'elle ne me quitte plus, lorsque je l'aurai lu". L'Imam (p) m'a recommandé alors de lire le duâ' suivant après chaque prière obligatoire» :

"Râdhaytu billâhî Rabban wa bi-Muhammaddin çallâ-llâhu 'alayhi wa âlihi nabiyyan, wa bi-l-Islâmi Dînan, wa bi-l-Qur'âni Kitâban wa bi-l-K'abati qiblatan, wa bi-'Aliyyin waliyyan wa Imâman, wa bi-l-Hasani wa-l-Husayni wa 'Aliyy-Ibn-il-Husayn-i wa Muhammad-ibni 'Aliyyin wa Ja'far-ibni Muhammad-in wa Mûsâ-bni Ja'far-in wa 'Aliyy-ibni Mûsâ wa Muhammad-ibni 'Aliyy-in wa 'Aliyy-ibni Muhammad, wa-l-Hasan-ibni 'Aliyyin wa-l-Hujjat-ibni-l-Hasan-i çalawât-ullâhi 'alayhim A'immatan ! Allâhumma innî radhaytu bihim A'immatan, fa-r-dhanî lahûm, Innaka 'Alâ kulli chay'in qadîr-un".

(J'ai agréé Allah comme Seigneur, Muhammad -que la Prière d'Allah soit sur lui et sur sa Famille- comme Prophète , l'Islam comme Religion, le Coran comme Livre, la Ka'bah comme Direction (Qiblah), Ali comme Maître obéi (waliyy) et Imam, al-Hassan et al-Hussain, Ali fils de Hussain, Muhammad fils de Ali, Ja'far fils de Muhammad, Mûssâ fils de Ja'far, Ali fils de Mûssâ, Muhammad fils de Ali, Ali fils de Muhammad, al-Hassan fils de Ali, et l'Argument fils d'al-Hassan, que la prière d'Allah soit sur eux tous, comme Imams. O mon Dieu ! Je les ai agréés comme Imams, fais-les donc m'agréer, Tu as certes Pouvoir sur toute chose" [14]

Il est à noter que l'accomplissement des prières quotidiennes obligatoires toujours à l'heure exacte ou dès le début de leur horaires prescrits respectifs[15] aide à franchir cette étape ou à se soustraire à ce danger (la 'adîlah ou l'apostasie, l'abjuration), car selon le Hadîth l'Ange de la mort regarde tout le monde cinq fois par jour pendant les horaires des Prières quotidiennes, et dicte l'attestation de foi à ceux qui accomplissaient assidûment leurs prières à l'heure et éloigne d'eux ainsi la tentation d'Iblis le Maudit[16].

L'Imam al-Sâdiq (p) dit : "Si tu veux qu'Allah scelle tes actes de ce monde avec une bonne mention pour que te rende l'âme, crédité des meilleurs actes, tu dois respecter les droits

d'Allah en ne dépendant pas Ses bienfaits dans des actes de désobéissance, t'abstenir de considérer Sa clémence envers toi comme une incitation à Sa désobéissance, être généreux envers quiconque prétend nous aimer (nous les Ahl-ul-Bayt), peu importe qu'il dise la vérité ou non, car ton intention sera bénéfique pour toi et son mensonge nuisible pour lui.”[17]

D'autres actes, invocations et pratiques cultuels sont recommandés pour se soustraire au risque de la 'âdîlah au moment de la mort :

- La récitation assidue de l'invocation suivante : “Rabbanâ lâ tuzigh qulûbanâ b'da ith hadaytanâ wa hib lanâ min ludunka rahmatan Innaka Anta-l-Wahhâb” (Seigneur! Ne laisse pas dévier nos coeurs après que Tu nous as guidés; et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur! ”(sourate A^le 'Imrâne : 3/8)

- La lecture assidue de “Tasbîhat al-Zahrâ’ ”, (La Glorification qui porte le nom de Fâtimah al-Zahrâ’) lequel consiste en la récitation de :

34 fois “Allâhu Akbar” (Allah est le plus Grand)

33 fois “Alhamdu lillâh” (Louange à Allah)

33 fois “Subhân-Allâh” (Gloire à Allah).

- Le port d'une bague 'aqîq (agate), notamment si la mention “Muhammadun rasûlullâh, 'Aliyyun waliyy-ullâh” (Muhammad est le Messager d'Allah, Ali est l'Ami proche d'Allah) sur cette pierre précieuse.

-La récitation de la sourate al-Mu'minûn (chapt. 23) chaque vendredi.

-La récitation de cette invocation “Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm, lâ hawla wa lâ quwwata illâ bi-llâh-il-'Aliyy-il-'Adhîm” (Au Nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux. Il n'y a de force ni de pouvoir qui n'émanent pas d'Allah, le Très-Haut, l'Immense), chaque jour après les Prières du matin et du crépuscule.

-L'accomplissement, le 22 du mois de Rajab, de huit rak'ah de prière dont chacune comporte la

récitation de la sourate al-Hamd une fois et la sourate al-Kâfirûn (chapt. 109) 7 fois. Et à la fin de la prière, on récite "Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammad-in" (O mon Dieu ! Prie sur Muhammad et sur les membre de la Famille de Muhammad) 10 fois et "Atagh-fir-ullâh" (Je demande pardon à Allah) 10 fois.

Selon Ibn Tâwûs, le Prophète (P) dit que quiconque accomplit la nuit du 6 au 7 Cha'bân quatre rak'ah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate al-Hamd (une fois) et la sourate al-Ikhlâç (50 fois), Allah enlève son âme alors qu'il se sent heureux, élargit son tombeau dont il sortira avec un visage pareil à la pleine lune en disant : " Ach-hadu anlâ ilâha illâllâh wa ach-hadu anna Muhammadan 'abduhu wa rasûluh-u" (J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messager"[18]

Il est à noter que cette prière qui était également la prière de l'Imam Ali (p) a beaucoup de vertu et commande de grands mérites spirituels (thawâb).

Deux contes relatifs à ce sujet méritent d'être mentionné ci-après :

Le premier conte :

Fadhîl Ibn 'Ayâdh, cheikh d'une école de Hadith a rendu visite un jour à l'un de ses disciple en agonie. Il s'est assis à côté de son lit de mort près de sa tête et s'est mis à réciter sourate Yâ-Sîn. Le disciple l'a interrompu net : "Ne lis pas cette sourate, o Maître!" Cheick Fadhîl s'est tu et s'est contenté de lui dicter l'attestation de foi islamique. Le disciple a ajouté : "Je ne te dis pas cela (ne pas lire cette sourate) parce que je serais à l'abri de la 'adhîla" et rendit l'âme tout de suite.

Le cheikh, affligé par l'attitude de son disciple, a regagné son domicile et n'en est plus sorti. La nuit pendant son sommeil il a fait un rêve dans lequel il a vu son disciple en train d'être conduit à Géhenne. Aussi lui a-t-il demandé : "A ma connaissance tu était le plus érudit de mes disciples ! Comment donc Allah t'a dépouillé du savoir et t'a fait connaître une aussi mauvaise fin? Pourquoi ?"

Le disciple répondit : " A cause de trois traits de caractère : l'envie, la calomnie et la consommation d'alcool une fois par an que mon médecin m'avait prescrite pour soigner une maladie dont je souffrais. Ces trois défauts m'ont amené à cette triste fin et à mourir dans cet

état".

Sur le même registre et en relation avec le contenu de ce conte Al-Kulaynî rapporte d'Abû Baçîr le témoignage suivant :

"Om Khâlid al-Ma'badiyyah entra chez l'Imam al-Sâdiq (p) alors que j'étais là. S'adressant à l'Imam (p) elle lui dit : "Que mon âme te soit sacrifiée ! Je souffre de gonflement et de borborygme dans le ventre, et les médecins d'Irak m'ont recommandé de boire du vin, mais je n'ai pas suivi leur conseil, sachant que vous détestez la consommation de l'alcool. Aussi suis-je venue te demander ton avis à ce sujet". L'Imam al-Sâdiq (p) voulant s'assurer de la raison de son abstention de suivre le conseil des médecins, lui demanda de la lui répéter. Elle dit : "J'ai décidé de suivre tes instructions concernant les affaires de ma religion, pour que le Jour de la Résurrection je me défende en disant que Ja'far Ibn Muhammad (al-Sâdiq) m'a ordonné de faire ceci et de ne pas faire cela". (...) L'Imam al-Sâdiq (p) lui dit alors sur un ton ferme : "Non par Allah, je ne te permets pas de prendre même une goûte de cette boisson, autrement tu le regretteras, lorsque l'âme atteindra le gosier". Il répéta cela trois fois et lui dit : "As-tu bien compris ce que je dis ?!"[19]

Le second conte :

Al-Cheikh al-Bahâ'î relate dans son "Kach-kûl" qu'un homme aisé, lorsqu'il se trouva en agonie et qu'on lui dicta l'attestation de foi islamique, au lieu de répéter celle-ci il récita le vers suivant

:

"Quelle nostalgie pour cette dame qui, ayant été fatiguée de chercher, demanda le chemin conduisant au hammam de Manjâb !"

Le secret de ce vers était qu'une dame chaste, respectable et belle était sortie un jour de son foyer pour aller à un bain public dénommé hammam Minjâb. Elle s'était égarée. Fatiguée à force de recherche sans résultat, il demanda à un homme qui se trouvait devant la porte de sa maison l'adresse dudit hammam. L'homme pointa du doigt la porte de sa maison en guise de réponse. La dame l'a cru et entra dans sa maison. L'homme entra tout de suite derrière elle et referma la porte. Il voulut la violer. Elle comprit alors le piège dans lequel elle était tombée. Elle cherchait donc le moyen de s'en sortir. Elle fit mine alors qu'elle était consentante et qu'elle était prête à satisfaire son désir. Elle lui demanda d'aller apporter du parfum et un repas

copieux pour l'occasion, sans oublier de lui dire de se hâter pour lui faire croire qu'elle avait le même désir que lui et le mettre ainsi en confiance. L'homme s'est rassuré et sortit hâtivement à la recherche de ce qu'elle demandait, la laissant seule à la maison. Elle profita donc de son absence pour échapper à ses mauvaises attentions. A son retour, l'homme comprit, soupira de chagrin et de regret de la perte de sa proie. Au moment de son agonie, ce souvenir est revenu à sa mémoire, et au lieu de l'attestation de foi islamique, il récita ce vers de nostalgie.

Moralité, ce conte illustre le maxime islamique : "ce sont les intentions qui comptent dans les actes". Car comme on le voit, cet homme n'a pas commis son méfait, mais avait l'intention de le faire, et c'est la simple intention qui l'a conduit à être privé de la prononciation de l'attestation de foi islamique lors de sa mort, bien qu'il n'eût pas réussi à traduire en acte sa mauvaise intention.

Il y a d'autres facteurs qui contribuent à empêcher le croyant à mourir en bon Musulman. Le fait d'omettre de payer la Zakât (aumône purificatrice de 10% prélevée sur certains gains et acquisitions) en est un[20], et le fait de négliger l'accomplissement du pèlerinage obligatoire pour celui qui en a la capacité et les moyens en est un autre[21].

La Tombe

La tombe est l'une des étapes les plus terrifiantes et les plus désolantes du voyage vers l'Autre-monde. Car n'est-ce pas la tombe qui dit : "Je suis la maison du dépaysement ! Je suis la maison de la désolation ! Je suis la maison des vers !".

Cette étape comporte des obstacles très difficiles à négocier et des lieux désolants et terrifiants dont nous mentionnons quelques-uns :

Le premier obstacle : la désolation de la tombe : Il est dit dans "Man lâ Yah-dhuruh-ul-Faqîh" que la tombe comporte des terreurs affreuses. Aussi ne doit-on pas entrer le mort d'un coup dans sa fosse. On doit le déposer d'abord près de celle-ci et on attend un peu jusqu'à ce que le mort se prépare à cette entrée. Puis on doit le rapprocher encore un peu plus de la fosse et on attend là encore quelques minutes avant de le déposer enfin dans son tombeau[22].

Al-Majlîcî explique ce souci de dépôt progressif du corps dans la fosse ainsi : "Certes l'âme

s'est séparée du corps, mais il y a l'âme animale qui est déjà morte, alors que l'âme parlante reste vivante lorsqu'elle quitte le corps. De ce fait, elle éprouve la peur de la pression de la tombe, l'interrogatoire de Munkar et Nakîr[23], les supplices d'al-Barzakh. De plus cette procédure progressive de la mise sous terre du mort, devrait servir de leçon aux vivants afin qu'ils réfléchissent à ce qui les attend dans l'avenir.

On rapporte selon un hadith crédible que l'Imam Mûssâ al-Kadhim (p) dit : "Les maisons malgré leur largesse me paraissent trop étroites, chaque fois que je me rappelle ce qu'on dit à propos de l'enterrement du mort, à savoir : "Lorsque vous amenez un mort vers sa tombe, accordez-lui un délai d'une heure avant de l'y déposer, afin qu'il se prépare à l'interrogatoire de Mukar-un et Nakîr-un".

Barâ' Ibn 'A^zib, l'un des Compagnons les plus connus du Prophète (P) témoigna : "Nous étions un jour avec le Messager d'Allah, lorsque son regard tomba sur un attroupement de gens. Il demanda alors : "Pourquoi cet attroupement ?" On lui répondit : "Ces gens se sont rassemblés pour creuser un tombeau !" Dès qu'il a entendu le mot "tombeau", il s'y dirigea promptement et une fois arrivé à son niveau, il s'assit sur ses genoux à côté du tombeau. Je suis allé de l'autre côté pour être en face de lui et voir ce qu'il faisait. Je l'ai vu alors pleurer tellement que la terre était trempée de ses larmes. Puis il nous regarda et dit : "O mes frères ! Préparez-vous à un sort pareil à celui-ci !", c'est-à-dire à cette fosse et à cet enterrement.

Selon Cheikh Bahâ' al-'A^milî, on a vu un sage soupirer au moment de sa mort. On lui demanda la raison de ces soupirs. Il répondit : "Que pensez-vous de quelqu'un qui part en long voyage (sur monture ou à pieds à l'époque) sans porter de provisions !? ou qui séjourne dans une fosse sans compagnon ni ami !? ou qui se présente devant un juge juste et intègre, alors qu'il n'a rien préparé ni n'a rien à dire pour sa défense !?"

Al-Rutb al-Rawandî rapporte : "Issâ appela sa mère, Mariyam (Marie) (p) après sa mort : "O mère! Dis-moi ! Est-ce que tu désires retourner à ce monde ?" Marie (p) répondit : "Oui, pour prier Allah pendant une nuit glaciale et jeûner pendant une journée torride ! Eh oui, mon fils ! Cette voie est terrifiante".

Il est rapporté que Fatimah-al-Zahrâ' (p) laissa dans son testament à l'Imam Ali, ce qui suit, entre bien d'autres :

"Lorsque je mourrai, lave-moi, enveloppe-moi, prie sur moi, dépose-moi dans le tombeau, remets la terre sur moi, assieds-toi à côté de ma tête en face de moi, récite le Livre d'Allah et lis beaucoup de du'a', car c'est un moment où le mort a besoin de l'agréable compagnie des vivants"[24].

Selon le hadith, le Prophète (P) dit : "Le mort ne connaît pas un temps plus difficile que la première nuit passée dans la tombe. Sollicitez donc la Miséricorde d'Allah pour vos morts en faisant l'aumône. Que celui qui n'a pas les moyens d'offrir celle-ci accomplisse à sa place deux rak'ah de prière dont la première comporte la lecture de la sourate al-Hamd une fois, suivie de la sourate al-Ikhlas 2 fois, et la seconde, la sourate al-Hamd une fois, suivie de la al-Takâthur 10 fois, et qu'il dise après la fin de la prière : "Allâhumma çalli 'alâ Muhammadi wa A^le Muhammadi wa -b'ath thawâbahâ ilâ qabri(mentionner le nom du défunt)

(O mon Dieu ! Prie sur Muhammad et les Membres de la Famille de Muhammad et envoie le mérite spirituel de cette prière à Untel fils d'Untel - mentionner le nom du défunt). Allah envoie alors tout de suite mille Anges vers la tombe du mort portant chacun un manteau, élargis sa tombe jusqu'au Jour où l'on soufflera dans Trompe (le Jour de la Résurrection). En outre celui qui accomplit cette prière sera crédité du mérite spirituel d'un nombre de bonnes actions équivalent au nombre de jours où le soleil se lève durant sa vie..."[25]

Il y a une autre prière pour conjurer la désolation de la première nuit de la tombe : Salât-il-Wahchah", qu'on appelle aussi "Salât-il-Hadiyah lil-Mayyet". On l'accomplit la nuit du jour où on a enterré le mort. Cette Prière consiste en deux rak'ah. Dans la première rak'ah on doit réciter la Sourate al-Hamd suivie d' A^yat al-Kursî". Dans la seconde rak'ah, on doit réciter la Sourate al-Qadr (Innâ anzalnâhu) dix fois après la récitation de la Sourate al-Hamd. On récite le do'a' suivant après la fin de la Prière :

"Allâhumma çalli 'alâ Muhammadi wa âli Muhammad, wa-b'ath thawâbahâ ilâ qabri... Untel
(Le nom de la personne morte)"

[Seigneur ! Que Ta Paix soit sur Muhammad et sa Progéniture, et envoie sa récompense (de cette Prière) au tombeau de... (le nom du mort)][26].

Al-Hâj Mullâ Fat-h-'Alî al-Sultânâbâdî rapporte un témoignage significatif et instructif à ce

sujet : "J'ai l'habitude d'offrir deux rak'ah de prière pour chaque mort parmi les partisans des Ahl-ul-Bayt (p) la nuit qui suit son décès, et ce peu importe si je le connaissais ou non, et sans que personne ne le sache. Un jour j'ai rencontré un ami sur mon chemin et il m'a dit : "J'ai vu en rêve la nuit d'hier Untel qui était décédé quelques jours avant. Je lui ai demandé alors comment il allait et ce qui lui est arrivé après sa mort. Il m'a répondu : "J'étais en difficultés, soumis à de rudes épreuves. Je subissais le châtiment et souffrais des supplices. Mais deux rak'ah de prière accomplies par Untel (il t'a nommé) m'ont sauvé des supplices. Qu'Allah couvre de sa Miséricorde son père pour la faveur et le grand service qu'il m'a rendus". Mon ami m'a demandé alors quelle était l'histoire de cette prière et je lui ai raconté mon habitude de prier pour les mortes des adeptes d'Ahl-ul-Bayt (p)[27].

Si on lit 100 fois la récitation de l'invocation "Lâ ilâha illâllâhu-l-Malik-ul-Haqq-ul-Mubîn", (Il n'y a de Dieu qu'Allah, le Roi, la Vérité évidente) on sera à l'abri de la pauvreté et de la désolation de la tombe. De même cette récitation apporte la richesse et ouvre les portes du Paradis à celui qui la fait.

La lecture de la sourate Yâ-Sîn avant de dormir contribue aussi à alléger la désolation de la tombe.

Celui qui jeûne 12 jours au mois de Cha'bân, aura droit à la visite de 70 mille Anges dans sa tombe chaque jour jusqu'au Jour où on soufflera dans la Trompe[28].

Celui rend visite à un malade, Allah affectera un Ange pour lui rendre visite dans sa tombe chaque jour jusqu'au Jour de la Résurrection[29]

L'amour d'Ahl-ul-Bayt est aussi un facteur de la conjuration du sentiment de désolation dans la tombe. Abû Saïd al-Khudari rapporte qu'il a entendu le Prophète dire à l'Imam Ali (p) : "Je t'annonce une bonne nouvelle O Ali ! Tes adeptes ne pousseront pas de soupirs lors de leur mort, ni n'éprouveront le sentiment de désolation dans leurs tombes, ni la crainte le Jour de la Résurrection"[30]

La prière spéciale de la nuit de Raghâ'ib[31] est particulièrement recommandée pour supporter la désolation de la tombe. En effet, on rapporte du Prophète (P) que celui qui accomplit cette prière Allah lui pardonne beaucoup de péchés, lui enverra le thawâb (récompense ou mérite

spirituel) de cette prière la première nuit qu'il passera dans la tombe sous forme d'un visage souriant ayant la langue déliée. Il lui dira : "Je t'apporte une bonne nouvelle : tu es sauvé de toute épreuve difficile". Le mort lui demandera : "mais qui es-tu ? Je n'ai jamais vu un visage plus beau que toi, ni une parole plus douce que la tienne, ni un parfum meilleur que le tien". Le visage répondra : "Je suis le thawâb (la récompense spirituelle) de la Salât que tu as accomplie en telle nuit, dans telle ville, en tel mois, en telle année. Je suis venu donc cette nuit pour te faire jouir du droit que tu as acquis grâce à ta Salât, agrémenter ta solitude et enlever ton sentiment de désolation. Et lorsqu'on soufflera dans la Trompe, je constituerai une ombre au-dessus de ta tête le Jour de la Résurrection. Sois heureux donc, car tu ne seras jamais privé de bien"

Le mode d'accomplissement de cette Salât : On fait le jeûne le premier jeudi du mois de Rajab, et entre la prière du maghrib et du 'Ichâ', on accomplit 12 rak'ah de prière par groupes de deux rak'ah se terminant par le Salâm (ou disons six prières similaires de deux rak'ah). Dans chaque rak'ah on récite une fois la sourate al-Hamd, 3 fois la sourate al-Qadr (chapt. 97) et 12 fois la sourate al-Ikhlâç. A la fin de la 12 e rak'ah (la fin de la Salât) on récite 70 fois "Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin al-Nabiyy-il-umiyy-i wa âlihi" (O mon Dieu, prie sur Muhammad, le Prophète analphabète et sur les membres de sa Famille). Puis on se prosterne et on récite (en prosternation) 70 fois "Subbuhun Quddûsun, Rabb-ul-Malâ'ikati wa-r-rûhi" (Il est glorifié et sanctifié, Seigneur des Anges et de l'Esprit). Puis on se rassoit et récite 70 fois «Rabbi-gh-fir wa-rham wa tajâwaz 'ammâ ta'lam-u Innaka Anta-l-'Aliyy-ul-A'dham-u» (O Seigneur ! Pardonne et accorde Ta Miséricorde, et ne tiens pas rigueur de ce que Tu sais, car Tu es certes le Très-Haut, l'Immense». On se prosterne de nouveau et on récite encore 70 fois "Subbuhun Quddûsun, Rabb-ul-Malâ'ikati wa-r-rûhi" (Il est glorifié et sanctifié, Seigneur des Anges et de l'Esprit). Après quoi on demande à Allah d'exaucer tous les voeux qu'on forme sur le moment[32].

Le Deuxième obstacle : La pression de la tombe :

C'est un obstacle tellement difficile qu'il est insupportable pour l'homme même de l'imaginer. En effet l'Imam Ali (p) dit : "O Serviteurs d'Allah ! L'après-mort c'est la tombe. Elle est plus dur que la mort pour celui qui n'a pas obtenu le pardon. Mefiez-vous donc de son étroitesse, son exiguité, son obscurité et sa désolation. La tombe s'écrie chaque jour : "Je suis la maison du dépaysement, je suis la maison de la désolation, je suis la maison des vers !" La tombe peut être aussi bien un des jardins du Paradis qu'une des fosses de l'Enfer (...) La vie des bêtes

sauvages dont Allah a prévenu Ses ennemis consiste en les 99 serpents qu'Il lâche sur le mécréant dans sa tombe : ils mordent sa chair, brisent ses os et continuent à le visiter jusqu'au Jour de la Résurrection. Si l'un de ces serpent soufflait sur la terre, celle-ci deviendrait stérile ! O serviteurs d'Allah ! Vos âmes si fragiles et vos corps si délicats et si chétifs, qu'il leur suffit un rien pour les détruire, sont trop faibles pour supporter de telles épreuves”[33]

Lorsque l'Imam al-Sâdiq (p) se levait vers la fin de la nuit, il disait à haute voix de sorte que toute sa famille l'entendait : “O mon Dieu! Elargit l'étroitesse de ma tombe et accorde-moi le bien d'avant la mort et le bien d'après la mort”[34]

De même l'Imam al-Sâdiq (p) avait l'habitude de réciter le du'a suivant : “Allâmma bârik lî fî-l-mawt, Allâhumma a'innî 'alâ sakarât-il-mawt, Allâhumma a'innî 'alâ ghamm-il-qabr, Allâhumma a'innî 'alâ dhîq-il qabr, Allâhumma a'innî 'alâ dhulmat-il-qabr, Allâhumma a'innî 'alâ wah-chat-il-qabr !” (O mon Dieu ! Bénis-moi dans la mort ! O mon Dieu! Aide-moi à supporter l'agonie de la mort ! O mon Dieu ! Aide-moi à endurer l'affliction de la tombe! O mon Dieu ! Aide-moi à supporter l'étroitesse de la tombe ! O mon Dieu ! Aide-moi à supporter l'obscurité de la tombe ! O mon Dieu ! Aide-moi à supporter la désolation de la tombe !”

Parmi les facteurs qui concourent à l'augmentation des supplices de la tombe, on souligne le fait de ne pas se soucier suffisamment de l'impureté de l'urine, la calomnie, la médisance et l'éloignement de l'homme de sa famille[35]. D'autre part, le mauvais caractère de l'homme avec sa famille et le fait de lui parler avec rudesse commande la pression de la tombe[36].

Selon un hadith rapporté de l'Imam al-Sâdiq (p) : “Personne parmi les croyants n'échappera à la pression de la tombe”[37] et “La pression de la tombe est une expiation d'un bienfait que le croyant aurait négligé”[38]

Toujours selon l'Imam al-Sâdiq (p) : “Tout croyant qui omet de satisfaire le besoin de son frère croyant tout en le pouvant, Allah lui envoie dans sa tombe un serpent énorme qui mordra ses doigts incessamment”[39].

Les facteurs qui sauvent les morts de la pression de la tombe :

De nombreux facteurs contribuent à soustraire un mort à la pression de la tombe. Nous nous bornons à en citer quelques-uns des plus importants :

1- Le Prophète (P) dit : "Quiconque récite la sourate al-Takathur lorsqu'il s'apprête à dormir, Allah le préservera des supplices de la tombe"[40]

2-L'Imam Ali (p) : "Quiconque lit la sourate al-Nisâ' (chapt. 4) chaque vendredi se mettra à l'abri de la pression de la tombe"[41].

3-Selon un récit hagiographique: "Quiconque lit assidûment la sourate al-Zukhruf (chapt. 43), Allah le préservera des insectes de la terre, des animaux sauvages et de la pression de la tombe"[42].

4-Selon un récit : "Quiconque récite la sourate al-Qalam (chapt. 68) dans une prière obligatoire ou recommandée, Allah le soustraira à la pression de la tombe"[43].

5-L'Imam al-Sâdiq (p) : "Quiconque meurt entre jeudi midi et vendredi midi, Allah le préservera de la pression de la tombe"[44].

6-L'Imam al-Redhâ (p) dit : "Je vous recommande vivement la Prière de l'Après-minuit (çalât - ul-Layl)[45], car il n'y a pas un serviteur qui se lève vers la fin de la nuit et accomplit les 8 rak'ah de çalât-ul-Layl, les 2 rak'ah de çalât al-Chaf' et une rak'ah de çalât al-Watr pendant le qunût de laquelle il récite 70 "Astaghfir-ullâh" sans qu'Allah ne le préserve des supplices de la tombe et de l'Enfer, et sans qu'il ne prolonge sa vie et élargisse ses moyens de subsistance"[46]

7-La lecture de l'invocation suivante, 10 fois chaque jour :
- "A'dadtu li-kulli hawlin lâ ilâha illâllâh-u",

(Je me prépare à prononcer la formule : "il n'y a de Dieu qu'Allah" chaque fois que je rencontre une terreur),

-wa li-kulli hammin wa ghammin : "mâchâ'-Allâh-u",

(Et "Allah fait ce qu'il veut", chaque fois que j'ai un souci ou une angoisse),

-wa li-kulli ni'matin : "al-hamdu li-llâh-i",

(Et “Louanges à Allah”, chaque fois que j’obtiens une bénédiction,

-wa li-kulli rakhâ'in : “ach-chukru il-llâh-i”,

(Et “Merci à Allah”, chaque fois que je me trouve dans l’aisance),

-wa li-kulli u'jubatin subhân-Allâh-i

(Et “Gloire à Allah”, chaque fois que je vois une merveille),

-wa li-kulli thanbin astagh-fir-ullâh-a,

(Et “Je demande pardon à Allah”, chaque fois que je commets un péché),

-wa li-kulli ma'ciyatin : “innâ lillâhi wa innâ ilayhi râji'ûn-a”,

(Et “Nous appartenons à Allah et nous retournerons vers Lui”, chaque fois que je désobéis à
Allah,

-wa li-kulli dhîqin : “hasbiya-llâh-u”,

(Et “Allah me suffit”, devant chaque difficulté),

-wa li-kulli qadhâ'in wa qadarin : “tawakkaltu 'alâllah-i”,

(Et “Je place ma confiance en Allah”, chaque fois que je me trouve devant un Décret et une
Décision divins),

-wa li-kulli 'aduwwin : “i'taçamtu billâhi”,

(Et “Je me protège auprès d’Allah”, chaque fois que je rencontre un ennemi),

-wa li-kulli tâ'atin wa ma'ciyatin : lâ hawla wa lâ quwwata illâ billâh-il-'aliyy-il-'adhîm-i”

(Et "il n'y a de force ni de pouvoir qui n'émanent d'Allah, le Très-Haut, le Très-Grand" devant chaque acte d'obéissance et de désobéissance)[47].

8-L'enterrement dans la ville sainte de Najaf en Irak, car l'une des propriétés de la terre de cette ville est justement la conjuration des supplices de la tombe et l'interrogatoire de Munkar et Nakîr[48].

9-Le dépôt avec le corps du défunt de deux bâtons frais, car selon le Hadith, ceci éloigne les supplices de la tombe tant que les deux bâtons conservent leur fraîcheur[49]. Toujours selon le Hadith, le Prophète (P) passa un jour près du tombeau d'un mort qui subissait des tortures. Il demanda qu'on lui apportât un bâton frais qu'il découpa en deux. Il en déposa une moitié du côté de la tête du mort, l'autre moitié du côté des pieds.

On dit également qu'il est recommandé d'arroser la surface de la tombe, car les supplices sont supprimés tant que la terre reste humide[50].

10-L'accomplissement de deux rak'ah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate al-Hamd, 1 fois et la sourate al-Ikhlâç 3 fois met le croyant à l'abri des épreuves de la tombe et des supplices de la Jour de la Résurrection.

11- Accomplir la veille du premier vendredi (jeudi soir) du mois de Rajab, entre les prière du Maghrib et du 'Ichâ', 20 rak'ah de prière, comportant chacune la lecture des sourates al-Hamd et al-Ikhlâç, commande la conjuration des supplices de la tombe[51].

12-Le jeûne de 4 jours au mois de Rajab, ainsi que 12 jours du mois de Cha'bân.

13-La lecture de la sourate al-Mulk (chapt. 67) sur la tête du mort. Selon Ibn Abbas, un homme installa un jour sa tente sur l'emplacement d'une tombe sans le savoir. Et alors qu'il récitait par hasard la sourate al-Mulk, il entendit un cri strident disant "c'est une sourate salvatrice"[52]. Aussi informa-t-il le Prophète (P) de ce qu'il avait entendu. Le Prophète (P) lui dit : "Certes, oui, c'est une sourate qui sauve (le mort) des supplices de la tombe.

14-On rapporte que le Prophète (P) dit : "Quiconque dit 3 fois l'invocation suivante lors de l'enterrement d'un mort "Allâhumma innî as'aluka bi-Haqqi Muhamadin wa A^le

Muhammadin an-lâ tu'ath-thiba hathâ-l-mayyit" (O mon Dieu je te demande par Muhammad et les membres de la Famille de Muhammad de ne pas torturer ce mort), Allah supprime audit mort les supplices jusqu'au Jour où l'on soufflera dans la Trompe"[53]

15-Al-Tûcî rapporte le hadith suivant du Prophète (P) :"Quiconque accomplit toutes les veilles du vendredi (jeudis soir) 2 rak'ah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate al-Hamd (1 fois) et la sourate al-Zalzalah (chapt.99) 15 fois, Allah lui accordera une assurance contre les supplices de la tombe et les terreurs du Jour de la Résurrection".

16-L'accomplissement, la nuit du 14 au 15 Rajab, de 30 rak'ah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate al-Hamd, suivie de 10 fois la sourate al-Ikhlâç, met à l'abri des supplices de la tombe"[54]. Il en va de même si on accomplit cette prière la nuit du 15 au 16 Rajab ou la nuit du 17 au 18 Rajab. De même, on sera préservé des supplices de la tombe si on :

-Accomplit la veille (la nuit) du 1e Ch'abân, 100 raka'ah de prière comportant chacune la lecture de la sourate al-Hamd et de la sourate al-Ikhlâç, ainsi que la récitation de la sourate al-Ikhlâç 50 fois après la fin de la prière.

-Accomplit la nuit du 23 au 24 Cha'bân deux rak'ah de prière comportant chacune la lecture de la sourate al-Hamd, une fois et la sourate al-Nâqr (chapt 110) 10 fois.

- Accomplit la journée du 15 Rajab 50 rak'ah comportant chacune la lecture des sourates al-[Hamd, al-Ikhlâç, al-Falaq (chapt. 113) et al-Nâs (chapt. 114)][55]